



PRIME D'INTÉRESSEMENT

Dans une conjoncture difficile pour les agents, La Poste annonce, pour 2010, un résultat net en progression de 3,5 % par rapport à 2009, soit 550 millions d'euros



Cette prime sera versée selon le calendrier suivant :

12/04/2011	Mise en paiement
31/03/2011	Date limite de versement au choix de l'agent sur PEG / PERCO avec abondement et exonération fiscale

267 000 Agents de La Poste (y compris les CDD d'au moins 3 mois d'ancienneté), vont percevoir 226,22 euros nets (245,25 euros bruts moins déduction de la CSG et la RDS), somme pondérée, selon les cas, au prorata du temps de présence.

FO, par la signature de l'accord d'intéressement, s'engage dans la défense des intérêts des postier(e)s, puisqu'elle a permis que les agents perçoivent un plus pour leur contribution aux résultats. **Cependant, la redistribution d'une partie des bénéfices aux salariés et fonctionnaires ne doit pas se faire au détriment de la masse salariale et des coûts organisationnels.**

Les réorganisations imposées en permanence aux postier(e)s, la productivité accrue, l'adaptabilité des organisations et les plus de 11 000 emplois supprimés sont un trop lourd tribut au regard de la somme versée. La Poste doit mettre immédiatement fin à sa politique de suppressions d'emplois et d'aggravation constante des conditions de vie et de travail du Personnel.

Loin de se satisfaire de ce qui est proposé, Force Ouvrière continue à revendiquer :

- **l'augmentation des salaires,**
- **une véritable évolution professionnelle,**
- **un treizième mois pour tous.**